



## L'avenir de la Socgen, c'est nous !



**Patrick Pagni,**  
**Président**

Créée en 1987, l'ASSACT SG a pour objet d'encourager l'actionnariat des salariés et anciens salariés du Groupe, mais aussi de faciliter l'exercice de leurs droits d'actionnaires. Convaincus des principes de bonne gouvernance, nous estimons

que les Conseils d'administration doivent être composés de représentants des principales catégories d'actionnaires et de personnalités indépendantes.

### RECONNUS PAR LA LOI PACTE

Notre dernier AssActualités analysait les points positifs et négatifs de la gouvernance de la Société Générale. Parmi ces derniers, figurait l'absence de représentation des actionnaires salariés au profit des seuls représentants du personnel en vertu d'une exception historique.

Cette exception a vécu avec l'adoption de la loi Pacte. Après des années de travail, avec le soutien actif de la FAS – la Fédération des Actionnaires salariés –, il nous est désormais possible d'envisager qu'un jour un membre de notre association siège au conseil d'administration. En effet, ce sont les actionnaires, salariés ou anciens salariés — et non plus les seuls salariés (actionnaires ou non !) — qui auront droit à représentation dans un processus électoral à définir.

### POURQUOI UNE REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

Il est dans la nature même d'une association d'actionnaires salariés et anciens salariés d'assurer une représentation patrimoniale de ses adhérents. Être actionnaire et salarié, c'est défendre l'idée que les intérêts des

collaborateurs et ceux de l'entreprise vont de pair. Cette représentation ne peut être menée qu'au niveau d'une association car, tout seul, un petit actionnaire n'est jamais entendu.

### A CHACUN SON RÔLE !

Cette représentation ne peut pas être laissée à des organisations syndicales dont ce n'est ni le mandat – elles représentent les seuls salariés dans la négociation des rémunérations et conditions d'emploi – ni le domaine d'expertise. Il était donc regrettable que les conditions d'élection au conseil de la Société Générale aient toujours privilégié ces organisations. L'avenir nous permettra de présenter des candidats. Pour autant, le succès ne sera acquis que si :

- nous agissons tous pour que de nouveaux membres nous rejoignent,
- le moment venu, vous vous mobilisez pour voter en faveur de candidats présentés ou soutenus par notre association.

### DÉVELOPPER L'ASSACT SG, LA CLEF DES SUCCÈS FUTURS

C'est à ce prix que l'ASSACT SG sera enfin votre représentante au conseil d'administration de la Société Générale, comme le sont de nombreuses associations d'actionnaires salariés du CAC 40. Attendez-vous donc à ce que votre président vous relance régulièrement sur le sujet des nouvelles adhésions. C'est l'affaire de tous !

### L'ASSACT SG à l'heure digitale

Nous en sommes convaincus : le digital aura une place incontournable à l'avenir. Pour l'heure, notre principal relais est notre page LinkedIn sur le principal réseau social professionnel.

Vous y trouvez régulièrement des informations, à aimer ou à partager sans modération. D'autres projets, comme une refonte du site internet, seront étudiés lors de notre prochaine assemblée générale.

**20 mai 2019**  
**15 heures**

C'est l'heure limite pour voter par internet à l'assemblée générale de la Société, qui se tiendra le 21 mai à l'Espace Grande Arche à la Défense. Au menu, 26 résolutions allant de la traditionnelle validation des comptes, à la politique de distribution (2,20 € proposé par titre, avec option pour le paiement du dividende en actions), sans oublier la validation des rémunérations et des conventions réglementées, c'est-à-dire les accords passés entre la société et ses dirigeants (Lorenzo Bini Smaghi, Frédéric Oudéa, Philippe Aymerich, Séverin Cabannes, Philippe Heim, Diony Lebot, Bernardo Sanchez Incera et Didier Valet). Pour les actionnaires au nominatif, le vote s'effectue via [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Pour les détenteurs de parts du fonds E, il faut utiliser les chemins traditionnels de l'épargne salariale, via [www.esalia.com](http://www.esalia.com). La recommandation de l'ASSACT SG : pensez à voter !

## **Plan mondial d'actionnariat salarié : le retour.**

Le précédent avait été ajourné à la dernière minute. Cela faisait donc plusieurs années que la Société Générale avait cessé de mettre en œuvre un plan d'actionnariat salarié. Avec pour conséquence, un recul de la part des actionnaires salariés dans le capital du Groupe et un risque accru à l'heure de la montée en puissance des fonds activistes. Dans les semaines à venir, un plan mondial devrait être lancé, susceptible de recueillir les fruits de l'intéressement et de la participation au titre de 2018. Cette mesure est saluée par l'ASSACT SG, même si nous plaçons encore pour des opérations récurrentes, permettant aux salariés de lisser leur prix de revient.

## **L'hommage à Marc Viénot**

*Fin janvier, au lendemain de l'envoi du précédent Assactualités, nous apprenions le décès de Marc Viénot. Aujourd'hui, pour rendre un dernier hommage à notre ancien président, nous reprenons la réaction de Patrick Pagni, publié dès le lendemain sur LinkedIn, ainsi que d'autres hommages, d'adhérents de l'association ou de simples collaborateurs du groupe.*

C'est avec beaucoup de tristesse que j'apprends le décès de Marc Viénot, directeur général puis président de la Société Générale. C'est sous son mandat que notre groupe fût privatisé en 1987 et c'est grâce à sa combativité qu'il dû de le rester deux ans plus tard. En septembre 2017, il nous avait fait l'honneur de célébrer avec nous les 30 ans de cet événement au Palais Brongniart, témoignant ainsi de l'attachement durable qu'il portait à notre maison.

Sous sa direction, notre établissement a connu son plus grand essor à l'international, notamment dans le monde anglophone et s'est développé avec succès sur les marchés financiers.

Je garderai de lui le souvenir d'un homme toujours très ouvert à toutes les initiatives, sachant aussi parfaitement ce qu'il ne voulait pas faire, un esprit brillant animé d'un humour caustique.

Au nom de l'ASSACT SG, et en particulier au nom de tous ceux qui l'ont connu et ont travaillé avec lui, je présente mes plus profondes condoléances à sa famille et à ses proches.

Patrick Pagni, Président de l'Assact SG



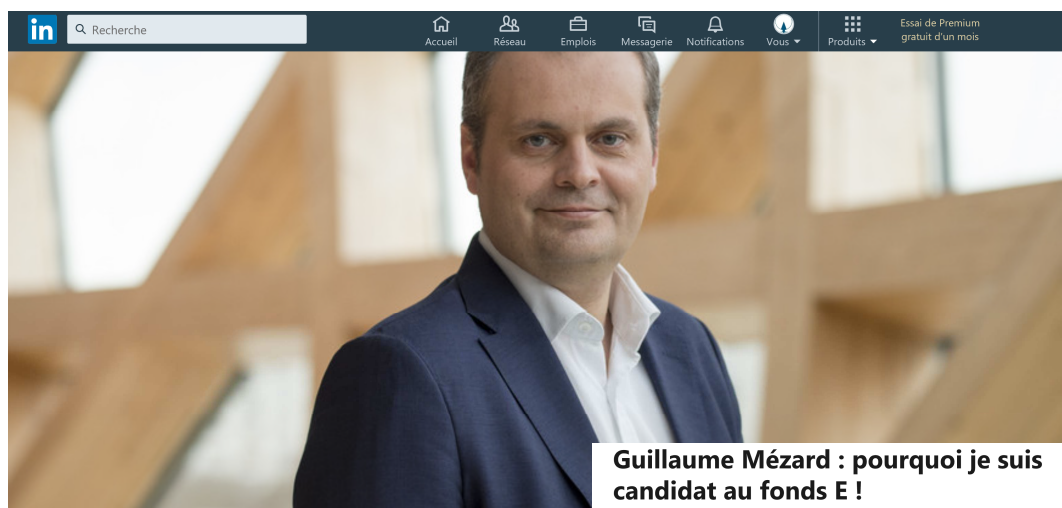
*Marc Viénot répondant aux questions de Jean-François Filliatre, au Palais Brongniart en 2017*

Nous perdons un homme brillant, un très grand banquier, un développeur qui savait s'entourer des meilleures compétences. Il a été l'artisan de très nombreuses séquences gagnantes pour la Socgen. Nous retiendrons aussi son humour aiguisé. Nous sommes vraiment très tristes de perdre ce bâtisseur respectable et respecté de la Société Générale. (Jean-Pierre Troisville)

Une personne qui aura marqué l'histoire de la Société Générale et qui nous aura fait avancer dans la bonne direction. (Frédéric Riche)

Un grand et formidable Président à l'écoute que j'ai eu le plaisir de croiser lorsque je fus secrétaire de l'Amicale des cadres. J'ai des souvenirs inoubliables de cet homme dont l'intelligence et l'humour étaient unanimement appréciés. Merci Monsieur Viénot. (Jean-Pierre Manet)

Un nom qui restera gravé dans l'histoire de la Société Générale. (Philippe Duclos)



## Guillaume Mézard, élu au fonds E, rejoint l'ASSACT SG

A la Société Générale, les filiales ont une caractéristique. Leurs représentants au fonds E ne sont pas nommés, c'est-à-dire choisis par les syndicats, mais élus. La dernière élection avait lieu au début de l'année, sous l'œil attentif de l'ASSACT SG.

Début février, sur notre page LinkedIn, nous regrettons la faiblesse des professions de foi. Difficile de faire un choix objectif vu les présentations faites. Toujours soucieuse d'améliorer la gouvernance, notre association, a alors proposé aux douze candidats de venir se présenter sur notre page LinkedIn, suivie par plus de 8 000 collaborateurs. C'est ainsi que Guillaume Mézard, a pris langue avec l'ASSACT SG et ses adhérents. Aujourd'hui, il nous rejoint ! Explications sans langue de bois sur cette décision.

### Les filiales jouent la carte de la parité

Sympathique parité dans les résultats du vote des représentants des filiales au conseil de surveillance du fonds E. Deux femmes (Annick de la Fournière & Cynthia L'Etang), deux hommes (Guillaume Mézard & Philippe Théodore) ont été élus titulaires. Bravo à Boursorama avec deux candidats élus.

**Lors de l'élection des représentants de filiales au fonds E, vous avez-t-on beaucoup parlé de votre candidature ?**

Franchement, non. Un peu à Boursorama, car sans le savoir, deux candidats venaient de chez nous. Mais la participation à l'élection en témoigne, les salariés sont insuffisamment impliqués sur le sujet. Il est pourtant question de leur argent et de leur patrimoine !

**Comment s'est déroulée la première réunion du fonds ?**

Tout le monde était là : les 14 représentants de la direction et les 14 représentants des salariés.

Il y avait un côté austère et formel. Les salariés nommés sem-

blaient être plus écoutés que les salariés élus. Côté patrimonial, Lyxor, la société de gestion, s'est attachée à nous démontrer que la valeur liquidative du fonds E répliquait bien la performance de l'action SG.

**Connaissiez-vous l'ASSACT SG avant l'élection du fonds E ?**

Un membre du bureau m'en avait parlé un jour. Mais la réponse honnête, c'est non ! Cela dit, je ne dois pas être le seul...

**Aujourd'hui, vous avez pourtant pris la décision d'adhérer à cette association d'actionnaires salariés de la Société Générale. Pourquoi ?**

Suite à la première réunion, je me suis dit que j'allais me retrouver bien seul ! Je crois que les salariés ont besoin d'une organisation structurée, orientée sur la thématique patrimoniale.

J'ai vécu cette élection de l'intérieur. Elle m'a confirmé le besoin d'éduquer les salariés au sujet de l'épargne salariale, de trouver des solutions pour les impliquer plus encore et de mieux les représenter. Ces enjeux-là, nous les partageons avec l'ASSACT SG.

**Propos recueillis par J.-F. Filliatre**



## Le nouveau trésorier est expert du patrimoine !

Historique de Boursorama Banque, Philippe Seguy va prendre la suite de Dominique Brogly au poste de trésorier de l'ASSACT SG. Expert du patrimoine, il participe activement au développement de l'offre épargne – fonds et assurance vie – de la banque en ligne. Sa mission future à l'association : lui permettre de financer ses nombreux projets, tout en maintenant une cotisation accessible pour tous, actifs ou retraités.



LE BILLET

CASH

de Jean-François Filliatre

## Encore un effort, Monsieur le Ministre

L'épargne salariale a le vent en poupe. Et l'actionnariat salarié aussi. Les deux formules sont ainsi mises en avant dans la cadre de la loi Pacte. De quoi renforcer leurs atours. L'épargne salariale permet de se constituer une épargne personnelle, sans trop d'effort puisque la majeure partie des versements provient de l'entreprise. Mais il est aussi possible d'investir jusqu'à 25 % de sa rémunération brute pour bénéficier d'un cadre fiscal très favorable. Sur le Plan d'épargne entreprise, les gains réalisés à la sortie échappent à l'impôt sur le revenu et subissent seulement les prélèvements sociaux. Avec la loi Pacte, l'Etat vante l'utilité d'associer les salariés à la vie de l'entreprise. Vive l'actionnariat salarié ! Dans la vraie vie, pas besoin d'être grand Duc, pour savoir que les choses peuvent bien se passer. C'est alors tout bénéf ! Mais pour de multiples

raisons, la situation peut être alors moins favorable. L'on découvre alors que l'abondement de l'entreprise est en réalité bien plus une incitation à l'épargne, qu'une compensation du risque pris. Question : que devient fiscalement une perte en épargne salariale ? Elle est perdue. Comme sur un contrat d'assurance vie, me direz-vous ! Certes, mais l'assurance-vie s'assimilait historiquement à un produit « sans risque ». Tel n'est pas le cas de l'épargne salariale, en particulier avec l'actionnariat salarié. Monsieur le Ministre de l'économie, vous voulez encourager l'investissement en actions en épargne salariale. Avec raison ! Pour que votre dispositif soit totalement cohérent, prenez une décision : permettre la déductibilité des pertes de l'épargne salariale sur les autres gains boursiers. Comme pour le compte titre ou le plan d'épargne en actions...

## La cotisation prélevée plus tard...

Cette année, l'assemblée générale de l'association n'aura pas lieu le même jour que l'AG de la Société Générale. Un prochain bureau fixera sa date définitive. Il va de soi que le prélèvement des cotisations pour 2019, sera décalé d'autant...

# 26,285 €

Cours de l'action Société Générale sur Euronext Paris, le 9 mai 2019

L'action recule depuis notre dernière publication. Les résultats du premier trimestre ont pourtant été salués par le marché, le 3 mai, en raison du renforcement des fonds propres. Dans cette logique, l'option pour le paiement du dividende en actions sera proposée cette année. Sauf à avoir besoin de cash, l'ASSACT SG recommande à ses adhérents de faire ce choix, notamment pour minorer son prix de revient... Depuis janvier, les prévisions des analystes ont été revues à la baisse. A noter, Frédéric Oudéa – dont le renouvellement du mandat est proposé à l'assemblée générale – a évoqué le 7 mai à Londres une amélioration des résultats de la banque de détail en 2020.

**Assact SG**

Assact Actualités est le bulletin d'information édité par l'ASSACT-SG, association des salariés et anciens salariés du Groupe Société Générale.



Adresse : Immeuble Rome  
75 886 Paris Cedex 18.  
Tel : 01 56 37 32 90